CREDOC
"Bibliothèque"
142, rue du Chevaleret
75013 PARIS
Tél. : (1) 40 77 85 06

CRÉDOC

PANEL RMI-CRÉDOC

L'INAPPÉTENCE D'EMPLOI

Analyse des circonstances de refus d'emplois exprimés par certains allocataires du panel RMI-CRÉDOC.

Etude réalisée à la demande de la Commission Nationale d'Évaluation du Revenu Minimum d'Insertion

Patricia CROUTTE
Michel LEGROS

Sou1992-778

1

Juin 1992

L'inappétence d'emploi / Patricia Croutte, Michel Legros. (Juin 1992).

CREDOC•Bibliothèque

142, rue du Chevaleret
0 1 3 - P A R I S

Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

CRÉDOC

PANEL RMI-CRÉDOC

L'INAPPÉTENCE D'EMPLOI

Analyse des circonstances de refus d'emplois exprimés par certains allocataires du panel RMI-CRÉDOC.

Etude réalisée à la demande de la Commission Nationale d'Évaluation du Revenu Minimum d'Insertion

Patricia CROUTTE
Michel LEGROS

CRÉDOC
Département Évaluation des Politiques Sociales

Juin 1992

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

INTRODUCTION

LE REFUS DU TRAVAIL : UNE CRAINTE MAJEURE DU SOCIAL

La mise en oeuvre d'un revenu minimum d'insertion a été sérieusement envisagée en France dans la première moitié des années quatre-vingts en réponse à l'augmentation rapide d'un chômage de longue durée, involontaire, qui laissait une partie des demandeurs d'emploi sans aucune possibilité de percevoir des allocations compensant l'absence de revenus du travail. Le rapport du Conseil Economique et Social, présenté en 1986 par J. Wresinski, fondateur de l'association Aide à Toute Détresse, dressant la liste de toutes les insuffisances du système de protection sociale français, a permis d'établir une liaison entre la redécouverte des formes plus traditionnelles de la pauvreté, et les formes, liées au chômage, auxquelles les médias ont donné une visibilité sociale sous le nom de "nouvelle pauvreté".

Généralisant quelques expériences antérieures menées par des collectivités locales et des départements, la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion a été l'une des premières mesures prises par le gouvernement Rocard au second semestre de l'année 1988, mesure sociale qui a recueilli un très large assentiment parmi la population française.

Depuis le milieu du siècle précédent, chaque nouvelle mesure prise dans le champ des politiques sociales offre l'occasion, de manière récurrente, aux acteurs sociaux de rejouer une même scène opposant les tenants de la responsabilité individuelle et ceux qui mettent en avant un souci de solidarité et de redistribution des ressources au service d'une recherche de réduction des inégalités. A.Thiers, en 1850, dans un rapport au nom de la Commission de l'Assistance et de la Prévoyance Publiques affirmait que *"le principe fondamental de toute société, c'est que chaque homme est chargé de pourvoir lui-même a ses besoins et à ceux de sa famille, par ses ressources acquises ou transmises. Sans ce principe, toute activité cesserait dans une société, car si l'homme pouvait compter sur un autre travail que le sien pour subsister, il s'en reposerait volontiers sur autrui des soins et des difficultés de la vie"*[1].

1 cité par F. Ewald, in l'Etat-providence, Paris, Grasset, 1986, p 64

Ce thème sera constamment repris jusqu'à nos jours et pour Gilder, analysant les politiques sociales, *"l'objectif majeur devrait être de réduire le système au minimum en le rendant rebutant sinon un peu avilissant... Les plus fautifs ne sont pas les assistés mais les créateurs de l'assistance sociale qui dissimulent aux pauvres, adultes et enfants, les réalités les plus fondamentales de leur vie : pour vivre bien et échapper à la pauvreté, il faut tout faire pour conserver une famille unie et travailler davantage encore que les moins défavorisés, l'aiguillon de la pauvreté est la chose la plus nécessaire à la réussite des pauvres"*[2]. A ce thème s'oppose l'ensemble de la littérature sociale, qui de Marx à Fournier et Questiaux, revendique, comme un progrès, la recherche des mécanismes favorisant une plus grande redistribution et un réel partage des richesses, liés aux besoins de chacun des membres de la société.

Le souci d'assurer une plus grande cohésion sociale, l'émergence de problèmes qui apparaissent socialement insupportables, l'existence de mouvements sociaux, l'arrivée au gouvernement de forces politiques se réclamant du progrès social : multiples et enchevétrées sont les raisons qui conduisirent dans les faits au développement des politiques sociales. A chaque étape nouvelle, ce débat est réapparu. Pour tenter de passer outre, les théoriciens proposent deux approches différentes, les décideurs et les gestionnaires en utilisent traditionnellement une troisième.

La première approche théorique rejoint celle développée plus avant par Gilder. Elle revient à proposer un niveau de prestations sociales le moins élevé possible afin que le fait d'en bénéficier n'entraîne pas un comportement d'assisté qui dissuaderait le bénéficiaire de se procurer ses ressources par ses propres moyens. La seconde approche, étudiée surtout à propos du revenu minimum consiste à attribuer à chacun le droit à une allocation couvrant, au minimum, la prise en charge de ses besoins fondamentaux. Comme l'explique Philippe Van Parijs, *"pour cela, il est essentiel qu'(elle) soit attribuée sous une forme qui n'en stigmatise pas, n'en humilie pas les bénéficiaires et qui se fasse donc, en particulier, sans contrôle des ressources (contrairement à ce qui se passe, par définition, en cas d'impot négatif) et sans contrôle de la vie privée (requis pour vérifier, par exemple, le statut d'isolé ou de cohabitant)"*[3]. Distribuée à chacun afin d'assurer la prise en charge de ses besoins fondamentaux, l'allocation universelle reconnaît à tous un droit égal à l'assistance.

---

2 G. GILDER, Richesse et pauvreté, Albin Michel, Paris 1981, p 129 et suivantes

3 P. Van Parijs, Qu'est-ce qu'une société juste ?, Paris, Seuil, 1991, p 214

Ces deux démarches ne satisfont pas, actuellement du moins, les contraintes que s'impose le corps politique, dans le premier cas, par insuffisance d'efficacité des mesures, et dans le second cas, par manque de faculté redistributrice de l'allocation universelle. Alors, depuis le développement des politiques sociales, au cours du siècle précédent, un compromis s'est réalisé, tant bien que mal, entre les deux thèses. Ce compromis porte sur l'idée que le distributeur d'une prestation devra veiller à la bonne utilisation de la prestation qui est accordée aux personnes les plus démunies. Ainsi, au moment de l'attribution, le gestionnaire de la prestation devra d'assurer que le demandeur est bien dans une situation de besoin ou, qu'au regard des conditions d'octroi de la prestation ou de l'allocation, sa situation réelle est conforme à la situation prévue. La fraude est devenue une des grandes craintes des acteurs de l'action sociale. Non seulement le bénéficiaire doit avoir le droit à la prestation mais en plus, il ne doit pas détourner cette ressource de son objectif initial. Commissions, travailleurs sociaux, juges et contrôleurs sont là pour rappeler la règle, la faire appliquer et sanctionner celui qui s'écarterait de la norme.

Paradoxalement, l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion n'a pas réactivité violemment ce débat et le législateur n'a pas fait preuve d'une très grande créativité en matière d'invention de nouveaux mécanismes de contrôle. On peut avancer à cela plusieurs raisons. D'abord, il faut noter que le projet de loi présenté par le Gouvernement se situait délibérément dans l'optique d'une absence de risque de désincitation au travail. Le niveau de l'allocation a été fixé de telle façon que, quelle que soit la composition du ménage, celui-ci ait un avantage financier sensible à ce qu'au moins un de ses membres travaille à temps plein, même en ne percevant que le SMIC, plutôt que de se contenter de toucher l'allocation. Si, au fil des ajustements, ce principe a pu être légèrement écorné pour les familles nombreuses et par le mécanisme de l'intéressement, il n'en reste pas moins un solide garde-fou. Les conditions financières d'attribution réduisent, par conséquent, le souci de limitation de la fraude. Cet argument de la faiblesse du montant doit être complété par l'aspect complémentaire du revenu distribué. Le RMI n'est pas une allocation du tout ou rien, son caractère différentiel permet d'ajuster le montant de l'allocation au niveau de ressources des allocataires.

Enfin, par rapport aux débats anciens sur le versement de ressources aux personnes démunies, le RMI présente la double caractéristique de s'appuyer sur un contrat et d'engager le bénéficiaire dans un parcours d'insertion. La notion de contrat permet d'insister sur l'existence de contreparties au versement de l'allocation. Le bénéficiaire s'engage à accomplir des efforts pour retrouver un travail, pour entrer en formation, ou pour exécuter toute autre tâche négociée

avec un travailleur social, gage de sa volonté d'insertion. Avec le contrat, les politiques sociales évoluent, sans le réduire totalement, d'un contrôle a priori à la vérification du degré d'atteinte d'un objectif. De ce point de vue, on peut considérer que la logique contractuelle tend à remplacer un contrôle externe et administratif par l'adhésion de l'allocataire au principe d'un auto-contrôle. Le volet insertion constitue, avec le contrat, la seconde originalité du RMI. Le dispositif ne se contente pas de fournir une aide financière à ceux qui en ont le plus besoin, il est censé aussi leur fournir les outils nécessaires à la réussite d'un parcours d'insertion. Le RMI propose aux allocataires de s'engager dans une démarche dynamique. La difficulté réside dans le fait de définir précisément le contenu de cette dynamique et surtout d'en contrôler les modalités autrement que par son point d'aboutissement. Du point de vue de l'insertion, le RMI relève d'une sorte de pari individuel et collectif. Individuel, car il concerne des personnes dont on suppose qu'elles vont effectuer des démarches d'insertion, collectif, car on imagine que les ressources sociales pourront se combiner avec suffisamment d'efficacité pour proposer aux allocataires les outils de leur insertion.

Outre ces deux principales raisons, la rapidité de mise en place du RMI et le souhait de l'ensemble des acteurs de montrer, dans de brefs délais, que le RMI était une bonne mesure, ont fait que les systèmes de contrôle traditionnels des politiques sociales n'ont guère été actifs dans les premiers mois de mise en place de la mesure. Il est probable que l'existence de différents dispositifs d'évaluation a aussi pesé dans ce sens car on savait que les éventuels dérapages pourraient être corrigés lors du retour de la loi devant les parlementaires.

Parmi l'ensemble de ces dispositifs d'évaluation, à la demande de la Commission Nationale d'Évaluation du RMI, le CRÉDOC a mis en place un panel d'allocataires interrogés à quatre reprises entre juillet 1990 et janvier 1992. Les résultats de ce suivi montrent d'abord que 54% des allocataires de ce panel ont perçu le RMI sans discontinuité dans les 21 mois qui ont précédé la quatrième interrogation. Si l'on admet qu'une sortie du dispositif est considérée comme durable au bout de six mois - ce critère est sans doute sévère, mais il a été utilisé par la CNAF avant d'être ramené à quatre mois -, seuls 23% des allocataires peuvent être considérés comme définitivement hors du RMI. Notons toutefois que 23% des allocataires ont aussi connu une sortie momentanée du dispositif. Si l'on s'intéresse aux conditions d'insertion professionnelle, on note que les taux de sortie avec un travail n'augmentent que très progressivement. Si les anciens allocataires, aujourd'hui bénéficiant d'un travail, voient leurs conditions s'améliorer, il semble bien que, pour l'allocataire de longue durée, les perspectives d'un retour sur le marché du travail

s'éloignent peu à peu. Ainsi progresivement la question de l'insertion s'est focalisée sur la dimension professionnelle et, de ce point de vue, le résultat, même s'il n'est pas négligeable, peut sembler faible eu égard aux attentes des promoteurs du dispositif.

Le contrat constituait une des principales innovations du dispositif RMI. Près d'un tiers des membres du panel déclarent avoir signé un contrat lors de l'interrogation de l'hiver 1991/1992. Depuis 1990, environ 48% des personnes interrogées sont entrées dans une démarche contractuelle. De plus, à la dernière interrogation, on assistait à une reprise des signatures d'engagements contractuels liant allocataires et commissions locales d'insertion. Ajoutons que deux années au moins après son accès au RMI, un allocataire sur trois ignore encore la notion de contrat. Enfin parmi les allocaires ayant signé un contrat, il s'en trouve 20 % pour lesquels le contenu de ce contrat reste flou. Là encore, en dépit d'une réussite certaine, un mécanisme central du dispositif se trouve avoir une efficacité inférieure à celle escomptée originellement.

Si le RMI est plutôt considéré comme une réussite, au fur et à mesure que certaines de ses limites apparaissent, les opérateurs du dispositifs ne peuvent pas ne pas s'interroger sur la détermination des deux volontés qui conditionnent le succès de la mesure : la volonté des acteurs sociaux, promoteurs de l'insertion et la volonté des allocataires du RMI. Le rapport de la Commission Nationale d'Évaluation à longuement développé l'analyse des insuffisances de l'ancrage du dispositif RMI dans le monde professionnel. En provenance plutôt des organismes gestionnaires du dispositif, est progressivement apparu un doute quant à la détermination des tous les allocataires de reconstruire dans les meilleurs délais les conditions de la réussite de leur insertion professionnelle.

L'élaboration des différents questionnaires proposés aux allocataires figurant dans le panel RMI-CRÉDOC témoigne nettement de l'évolution de ce souci. Lors de la réalisation du questionnaire de la première vague d'enquêtes, nul parmi les très nombreux interlocuteurs alors consultés n'avait jugé utile de poser une question relative au refus d'emploi. Cette question a été proposée par la Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion à la seconde vague, elle a été reconduite à la troisième vague. Parmi les motifs de réalisation d'une quatrième vague d'enquête, non prévue dans le projet initial, figure le souci de la Commission Nationale d'Évaluation du RMI de cerner de manière très précise les raisons du refus d'emploi. Ce thème a alors pris une telle importance qu'il a été décidé d'organiser une enquête complémentaire par

entretiens directement auprès d'un échantillon de personnes ayant répondu à la troisième ou à la quatrième vague avoir refusé un emploi.

Le premier chapitre de ce rapport s'intéresse aux caractéristiques des allocataires ayant déclaré avoir refusé un emploi. Le second chapitre, réalisé à partir des entretiens avec un sous-ensemble de ces allocataires propose un double modèle d'explication des raisons des refus d'emploi.

CHAPITRE 1

LES ALLOCATAIRES AYANT REFUSÉ UN EMPLOI

S'il ne se produit pas de façon répétée dans la vie de l'allocataire, le refus d'un emploi est une conduite fréquente pour l'ensemble des bénéficiaires du RMI. Paradoxalement, ce comportement apparaît comme le fait d'une population plutôt proche du marché du travail. Le refus d'emploi pourrait n'être alors qu'un comportement d'attente visant à permettre aux allocataires de maximiser leurs chances de trouver un emploi correspondant mieux à leurs attentes. Il pourrait être aussi le fait d'allocataires confrontés à un marché du travail pauvre en opportunités professionnelles satisfaisant leurs demandes. Un examen complémentaire des données, postérieur à la réalisation des entretiens auprès de ces allocataires montre que ce groupe de population n'est pas aussi homogène qu'il pourrait le paraître.

1.1 REFUS D'EMPLOI : UN PHÉNOMENE NON NÉGLIGEABLE

Si, à chacune des vagues d'enquêtes, environ 10% des allocataires déclarent avoir refusé un emploi, les effectifs cumulés de ces allocataires indiquent que, finalement, un allocataire sur cinq aura refusé un emploi au cours de son passage par le RMI.

a) Un allocataire sur dix concerné à chacune des vagues

Les libellés des questions et les précisions demandées quant aux circonstances du refus et à la description de l'emploi refusé évoluent sensiblement au fil des vagues. Posée à l'identique à la deuxième et à la troisième vagues, la question faisait alors référence à la période où l'allocataire bénéficiait du RMI. Le questionnaire s'est enrichi de détails entre troisième et quatrième vagues , une description détaillée du poste refusé a été établie. Cependant, la période de référence a changé pour se centrer sur l'année 1991.

A la deuxième vague, le libellé de la question était le suivant : "Est-il arrivé qu'on vous propose depuis que vous êtes au RMI un emploi que vous n'avez pas accepté, soit parce que c'était trop loin, soit parce que le travail, les horaires ou le salaire ne vous convenait pas ?".

Tableau n°1 :
Refus d'emploi 2ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
Oui	9,7	154
Non	90,3	1440

Dès la deuxième vague, on a cherché à établir quels étaient les obstacles principaux qui conduisaient au refus d'emploi. Une liste de propositions était suggérée à l'allocataire ayant effectivement refusé un emploi. Au total, dans l'ensemble de la population interrogée à la deuxième vague (1594 individus), on note le pourcentage de refus circonstanciés suivants :

Tableau n°2 :
Refus d'emploi circonstanciés 2ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
A refusé un emploi car c'était trop loin	5,0	80
A refusé un emploi car le travail ne convenait pas	2,9	46
A refusé un emploi car les horaires ne convenaient pas	2,4	39
A refusé un emploi car le salaire ne convenait pas	2,1	33

A la troisième vague, la question était formulée de manière identique à la vague précédente : "Est-il arrivé qu'on vous propose depuis que vous êtes au RMI un emploi que vous n'avez pas accepté, soit parce que c'était trop loin, soit parce que le travail, les horaires ou le salaire ne vous convenait pas ?".

Tableau n°3 :
Refus d'emploi 3ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
Oui	10,1	128
Non	89,9	1132

A la liste des empêchements évoqués à la deuxième vague s'est ajouté un item concernant des problèmes éventuels de garde d'enfants. Parmi les 1260 personnes rencontrées à la troisième vague, la part de celles qui ont déclaré un refus d'emploi circonstancié est consignée dans le tableau suivant.

Tableau n°4 :
Refus d'emploi circonstanciés 3ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
A refusé un emploi car c'était trop loin	4,7	58
A refusé un emploi car le travail ne convenait pas	3,0	39
A refusé un emploi car les horaires ne convenaient pas	2,0	27
A refusé un emploi car le salaire ne convenait pas	1,7	22
A refusé un emploi car problème de garde d'enfants	1,3	18

Afin de préciser la période de référence des refus d'emploi, le groupe de pilotage de la Commission Nationale d'Évaluation a suggéré de modifier pour la quatrième vague le libellé de la question qui devient : "Est-il arrivé qu'on vous propose, au cours de l'année 1991, un emploi que vous n'avez pas accepté ?".

L'interrogation ayant lieu au cours des mois de janvier et février 1992, on mesure ainsi les refus d'emploi ayant eu lieu lors de l'année calendaire complète. Le taux de refus d'emploi exprimé par les 1013 allocataires rencontrés pour la quatrième vague est proche de ceux déclarés aux vagues précédentes :

Tableau n°5 :
Refus d'emploi 4ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
Oui	7,3	70
Non	92,7	943

Le plus souvent, il n'y a eu qu'un seul refus d'emploi dans l'année. Seules 20 personnes (sur les 70) ont refusé deux ou trois fois et il n'est arrivé qu'une fois qu'une personne refuse plus souvent.

Quant aux refus d'emploi circonstanciés, ils sont moins souvent cités que précédemment.

Tableau n°6 :
Refus d'emploi circonstanciés 4ème vague

Source : panel RMI-CRÉDOC

	%	*Effectifs*
A refusé un emploi car c'était trop loin	2,1	20
A refusé un emploi car le travail ne convenait pas	2,4	19
A refusé un emploi car les horaires ne convenaient pas	1,3	12
A refusé un emploi car le salaire ne convenait pas	1,2	9
A refusé un emploi car problème de garde d'enfants	1,0	11

Bien que les questions ne soient pas strictement identiques, au fil des vagues, les refus d'emploi circonstanciés ont tendance à diminuer légèrement, comme l'indique le graphique suivant.

Graphique n°1 :
Refus d'emploi circonstanciés : récapitulatif

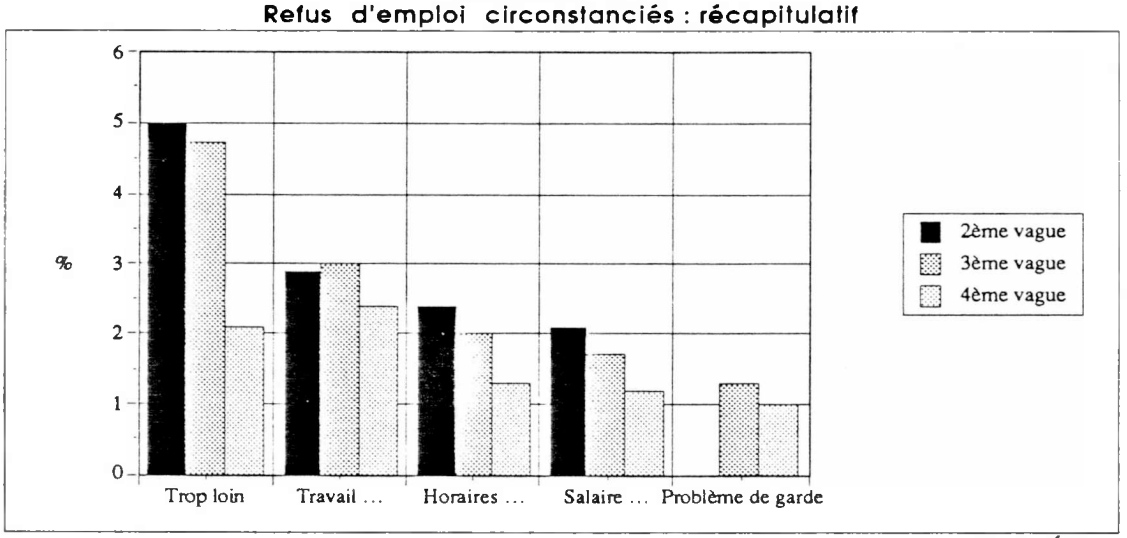

Source : panel RMI-CRÉDOC

b) Au total, un allocataire sur cinq concerné par un refus d'emploi

Nous avons vu qu'à chacune des interrogations, que la période de référence soit le RMI ou l'année 1991, près d'un allocataire sur dix avait refusé un emploi. Si on considère les réponses des allocataires à l'ensemble des vagues, on recense 210 personnes sur 1013 qui, à un moment ou à un autre, déclarent avoir refusé un emploi.

C'est donc un peu plus d'un allocataire sur cinq (21,3%)[4] qui a refusé un emploi.

4 Le pourcentage obtenu est très légèrement différent du ratio 210/1013. Aux troisième et quatrième vagues, un redressement a été effectué afin de faire coïncider le profil de la population répondante au

Si on s'intéresse aux refus d'emploi circonstanciés cumulés sur les deuxième, troisième et quatrième vagues, on obtient les scores suivants. La hiérarchie des obstacles est conservée. L'empêchement principal est dû à l'éloignement du lieu du travail proposé.

Graphique n°2 :
Refus d'emploi circonstanciés à au moins une des vagues

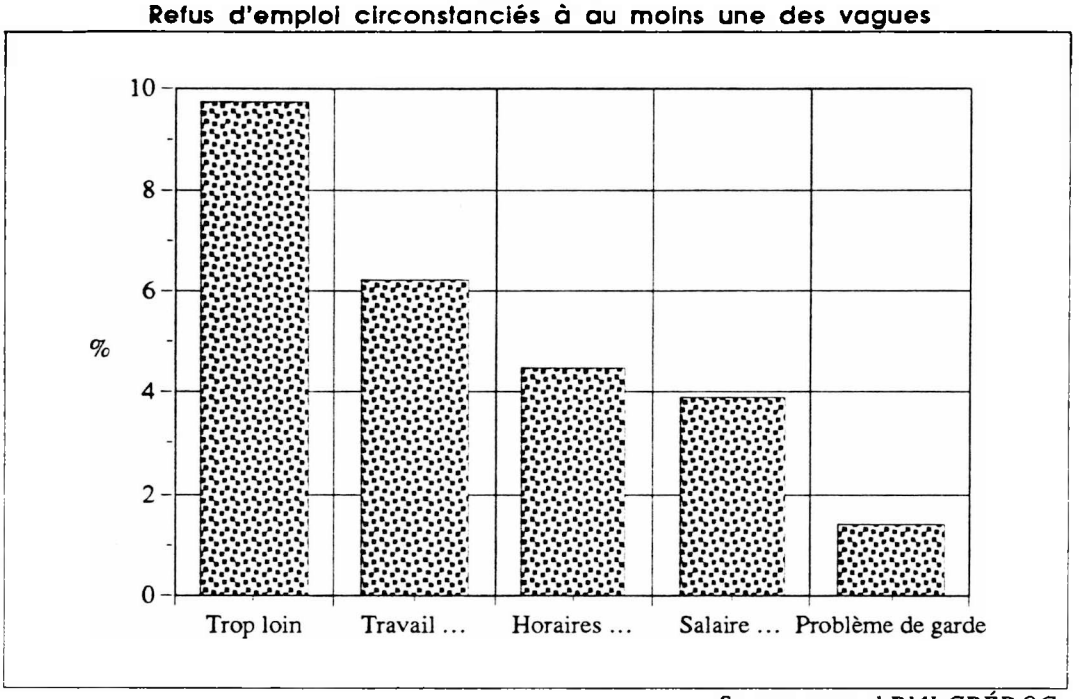

Source : panel RMI-CRÉDOC

1.2 UNE POPULATION PROCHE DE L'EMPLOI

Le refus d'emploi est-il le fait d'une population spécifique ou est-il distribué aléatoirement au sein de la population des allocataires ? Y a-t-il une ou plusieurs sous-populations qui, chacune pour des raisons particulières, seraient amenées à refuser un emploi et à préférer le bénéfice du revenu minimum à l'exercice d'une activité rémunérée ? Si tel est le cas, cela découle-t-il d'une stratégie des allocataires ou est-ce imputable à une inadéquation de l'offre de travail à la capacité des personnes à qui elle s'adresse, qui ainsi doivent la refuser ?

profil de la population de la première vague. C'est pourquoi les % et les ratios (effectif concerné/effectif total) peuvent différer légèrement ; il faut en effet tenir compte de la pondération.

Pour commencer à répondre à ces questions qui naturellement se posent devant le caractère non-négligeable du phénomène considéré (un peu plus d'un allocataire sur cinq), nous allons comparer les profils des allocataires ayant au moins une fois refusé un emploi à ceux des allocataires n'ayant jamais adopté ce comportement.

a) Un niveau de formation plus élevé

Il est malaisé de faire apparaître une corrélation entre le fait d'avoir refusé un emploi et les variables socio-démographiques usuelles. Rien de significatif n'apparaît en terme de sexe, de nationalité, de taille d'agglomération, de composition familiale...

Les allocataires ayant refusé un emploi se situent dans des tranches d'âge moyennes (49,1% d'entre eux ont entre 30 et 44 ans *vs* 38,9% pour les allocataires n'ayant jamais refusé d'emploi).

Le niveau de formation est en fait la seule variable relevant des caractéristiques socio-démographiques qui apparaisse comme clivante entre les deux sous-populations. En effet, seuls 33,3% des allocataires ayant refusé un emploi ont un niveau de formation inférieur au CEP alors que c'est le cas pour 43,2% des autres.

Graphique n°3 :
Niveau de formation : comparaison refus d'emploi/non refus

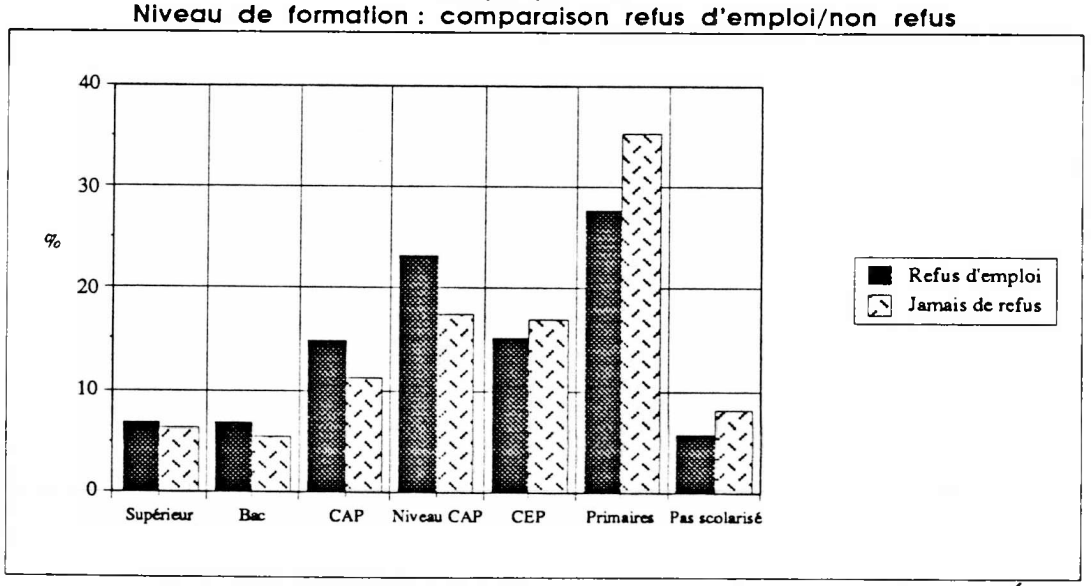

Source : panel RMI-CRÉDOC

b) Des rapports privilégiés à l'emploi et au contrat

Les allocataires ayant refusé un emploi évoluent beaucoup plus que les autres dans la sphère de l'emploi. Plusieurs critères montrent ce décalage.

Tout d'abord, le résumé du parcours professionnel de ces allocataires se définit plus souvent comme "un travail stable pendant longtemps puis le chômage" (25,2% *vs* 19,7%).

Lors de la quatrième interrogation, ces allocataires se déclaraient plus souvent que les autres en recherche d'emploi (53,2% *vs* 41,9%), et, inversement, moins au foyer (6,8% *vs* 15,9%). Cette déclaration quant à l'état de "chercheur d'emploi" est confirmée par des critères plus objectifs : ces allocataires sont plus souvent inscrits à l'ANPE (67,5% *vs* 51,3%) et disent effectuer, sans aide, des démarches personnelles des recherche d'emploi (54,6% *vs* 40,6%).

Ce résultat est tout-à-fait compatible avec l'appartenance privilégiée des ces allocataires à la catégorie des "utilisateurs emploi"[5], telle qu'elle a été définie à la première vague (38,3% *vs* 32,9%).

Enfin, ces allocataires ont, plus fréquemment que les autres, occupé un emploi au cours de l'année 1991 (33,2% *vs* 28,8%).

Ce rapport plus proche au travail et cette activité particulière dans la recherche d'emploi expliquent peut-être l'optimisme de ces allocataires à propos de l'avenir à six mois de leur situation professionnelle. Ils sont 36,5% (*vs* 27,7%) à penser que leur situation professionnelle sera alors meilleure.

D'ailleurs, pour ces allocataires, le dispositif du RMI n'est pas étranger aux améliorations que va connaître leur situation professionnelle. En effet, ils sont 24,6% (*vs* 14,2%) à estimer que le RMI augmente leurs chances de trouver un travail stable. Leur optimisme sur le sujet est tel qu'ils sont 31,6% à s'imaginer

---

5 Au moment de la première vague, une typologie des allocataires a été réalisée à partir de leurs pratiques. Par pratique, on entend ici le moment où l'allocataire use d'un dispositif, soit parce qu'il s'adresse à lui, soit parce qu'il en reçoit un service, soit au contraire parce qu'il essuie un refus. *La pratique devient ainsi le lieu et le moment de l'interaction entre le dispositif et la personne, source possible de transformation de la personne et peut-être aussi du dispositif lui-même.*
Cinq catégories d'usagers, de taille inégale, se dégagent. Ce sont respectivement les utilisateurs marginaux (qui ne font aucun usage des dispositifs associés), les utilisateurs exclusifs du médical, les bénéficiaires de prestations logement, les assistés lourds (qui ne font usage que des aides sociales) et les utilisateurs des dispositifs d'insertion professionnelle.

avec un travail à la fin du RMI (*vs* 20,8%). Logiquement, puisque leur insertion se pense en terme d'emploi, le problème du travail est massivement évoqué au sein des difficultés à résoudre en priorité par ces allocataires (61,9% *vs* 47,7%). Et, si le RMI est reconnu utile pour aider à trouver un travail stable, dans le même temps, ces allocataires le critiquent car il ne permet pas de trouver du travail (41,7% *vs* 34,1%).

Graphique n°4 :
Rapport à l'emploi : comparaison refus d'emploi/non refus

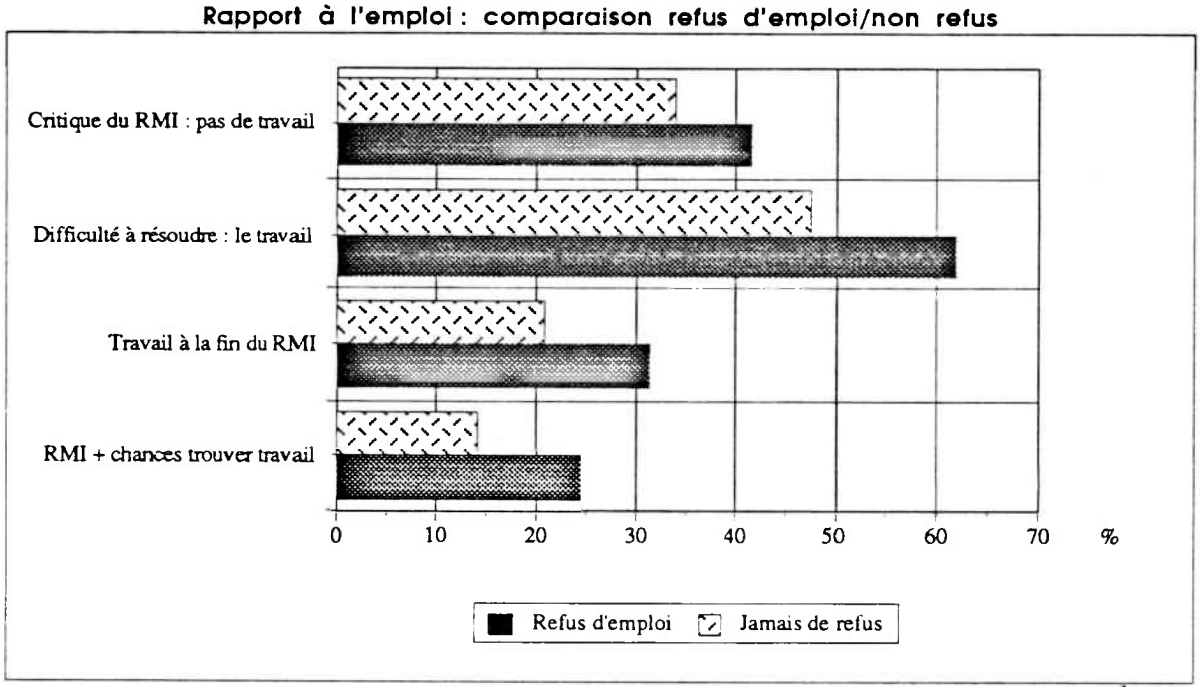

Source : panel RMI-CRÉDOC

Plus que pour les autres, le problème du travail est au coeur des préoccupations de ces allocataires et c'est le filtre particulier au travers duquel ils utilisent, louent ou critiquent le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion.

En dehors de leur rapport étroit au travail, on constate que les allocataires ayant refusé un emploi ont plus bénéficié que les autres des démarches contractuelles accompagnant le versement financier du RMI. C'est ainsi qu'à la quatrième vague ils sont 77,6% (*vs* 64%) à connaître la notion de contrat. Par ailleurs, outre une meilleure connaissance de la notion même de contrat, ces allocataires sont plus souvent signataires. A la première vague, ce taux atteignait 27% (*vs* 24,1% pour les autres) et il s'élève à 40% (*vs* 31,2%) à la quatrième vague.

c) Anticipation et sociabilité : plutôt un fort potentiel d'insertion

Parallèlement à l'étude typologique menée à la première vague quant à l'utilisation par les allocataires des dispositifs associés au RMI, d'autres analyses du même type (création de catégories différenciées d'allocataires) avaient été effectuées, privilégiant chacune une compétence spécifique des acteurs. Parmi ces analyses, deux se sont montrées particulièrement pertinentes pour décrire la situation des allocataires : il s'agit, d'une part, de la sociabilité[6] et, d'autre part, de la capacité à se projeter dans l'avenir ou anticipation.

On dispose de quatre dimensions indépendantes pour décrire la sociabilité des allocataires : sociabilité élargie, sociabilité enfants et petits-enfants, "sports, spectacles", "boules, café"). Sept groupes d'allocataires sont distingués suivant leur position sur ces axes.

Parmi eux, les allocataires totalement isolés ne développent aucun type de sociabilité. On en recense 11,6% parmi les allocataires ayant refusé un emploi et 17% parmi les autres.

En revanche, les allocataires dits "populaires familiaux" associent à de fortes relations familiales et amicales une sociabilité "boules-café". Ce type d'allocataires est bien représenté au sein des personnes ayant refusé un emploi : ils y sont deux fois plus nombreux (22,3% *vs* 11,3%). Par exemple, à la quatrième vague, les allocataires ayant refusé un emploi sont plus nombreux (78,5% *vs* 68,1%) à avoir eu des contacts avec des amis lors des trois mois précédant l'enquête.

Parmi les compétences sociales des acteurs, et outre la sociabilité, la capacité à se projeter dans l'avenir, ou anticipation, a également été étudiée dès la première vague. Six groupes distincts apparaissent, qui sont déterminés à la fois par la capacité à envisager l'avenir et par la façon plus ou moins optimiste dont cet avenir est imaginé.

---

6 Le référent essentiel à l'analyse menée sur la sociabilité des allocataires est la conception de sociabilité en tant qu'ensemble de relations à autrui. Citons Michel FORSE in "La sociabilité", Économie et Statistique, Paris, INSEE, n°132, avril 1981 : "Les relations qu'une personne entretient avec les autres sont de type varié. Elles vont des déjeuners dans la belle-famille à l'adhésion à une association, du choix de la personne à qui ont ferait appel pour garder ses enfants au bonjour du voisin, en passant par la belote ou la danse. Toutes ces activités impliquent à des degrés divers des relations avec autrui ; ce qu'on appelle ici des relations de sociabilité".

Les deux groupes les plus optimistes[7] sur leur avenir sont bien représentés parmi les allocataires ayant refusé un emploi. On en recense 42,8% (19,1% de "sortie rapide" et 23,7% de "difficultés d'anticipation mais optimistes") *vs* 28,9% (12% de "sortie rapide" et 16,9% de "difficultés d'anticipation mais optimistes").

Les réponses de ces allocataires à quelques questions confortent la vision optimiste qu'ils ont de l'avenir. Nous avons déjà vu qu'ils s'imaginaient plus volontiers avec un travail à la fin du RMI. Ils pensent également que la sortie du RMI aura lieu avant six mois (22,2% *vs* 14,1%), et qu'à cette même échéance leurs revenus oscilleront entre 5000 et 8000 francs (22,1% *vs* 16,4%).

Les allocataires ayant refusé un emploi semblent donc posséder de l'avenir une image particulièrement valorisée et être mieux intégrés dans un réseau relationnel, amical, familial.

d) Des plaintes concernant la situation financière

Les allocataires qui, à un moment ou à un autre, ont refusé un emploi se distinguent des autres par leur situation au moment de la quatrième vague. Elle est décrite par eux comme étant assez critique. Ces allocataires sont, à la quatrième vague, 17,3% à percevoir des aides financières autres que le RMI (*vs* 12,3% pour les autres).

Quand on les interroge sur leur situation financière actuelle, ils disent volontiers "qu'il faut faire des dettes pour y arriver" (18% *vs* 13,7%). D'ailleurs, 39,4% d'entre eux (*vs* 33,7%) déclarent à la quatrième vague avoir des dettes ou des crédits à rembourser.

Parmi les aspects intéressants du RMI, ces allocataires évoquent assez peu le fait "qu'on touche de l'argent" (47,7% *vs* 63,3%). En revanche, quand ils portent des critiques au dispositif, ils disent massivement que "son montant n'est pas assez élevé" (56,3% *vs* 49,7%).

Toutes ces caractéristiques nous laissent envisager un allocataire qui, relativement bien formé, avec un fort potentiel de sociabilité et d'anticipation, est en contact avec le monde de l'emploi. Se plaignant de sa situation financière

---

7 Il s'agit d'une part des allocataires envisageant une sortie rapide et dans de bonnes conditions du RMI. D'autre part, il y a ceux qui ont quelques difficultés à envisager leur avenir mais qui, quand ils en sont capables, imaginent un avenir valorisé.

actuelle, car en anticipant une meilleure sous peu, cet allocataire peut fort bien refuser un emploi car il estime pouvoir en obtenir un meilleur. Le RMI serait alors pour lui un moyen, certes peu confortable financièrement, d'attendre l'emploi correspondant réellement à ses desiderata.

Néanmoins, il est intéressant de noter que ces allocataires, s'ils ont refusé un emploi, n'en ont pas pour autant reconverti leur force de travail disponible dans des activités non déclarées. Ils ne se sont pas installés dans l'exercice régulier et massif de travail au noir, comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°7 :
Travail au noir : comparaison refus d'emploi/non refus

Source : panel RMI-CRÉDOC

	Refus d'emploi	*Jamais de refus*
% travail au noir 1ère vague	9,4	5,3
% travail au noir 2ème vague	5,1	3,3
% travail au noir 3ème vague	7,2	3,5
% travail au noir 4ème vague	4,0	3,1

Même si le taux de travail au noir est un peu plus élevé au sein de la population des allocataires ayant refusé un emploi, il n'atteint pas des proportions très importantes : c'est un travail rémunéré et légalement reconnu que cherchent ces allocataires.

1.3 LE REFUS D'EMPLOI, UN SYMPTOME DE FRAGILITÉ

Si la population des allocataires ayant refusé un emploi semble posséder des possibilités individuelles d'insertion plutôt élevées, quelques autres caractéristiques nous donnent à penser qu'elle possède également des éléments de fragilité et de précarité réelles.

a) Faible taux de sortie

Tout d'abord, malgré ses dires et ses déclarations optimistes, cette population connaît à la quatrième vague un taux de sortie du dispositif[8] relativement faible. Il atteint 17,1% contre 25,1% pour les allocataires n'ayant jamais refusé d'emploi. Ce faible taux de sortie, mis en regard des projections optimistes de la première vague, expliquent quelques-uns des jugements mitigés sur le RMI qui se font jour dans cette population. Ainsi, à la quatrième vague, ils sont 28,1% *vs* 18,7% à penser du RMI que "c'est une demi-mesure".

b) Des problèmes de santé latents

Si la question sur l'état de santé déclaré des individus ("Quelle phrase correspond le mieux à votre état de santé ?") recueille les mêmes réponses au sein des deux sous-populations d'allocataires étudiées (ceux ayant refusé un emploi au moins une fois et ceux n'en ayant jamais refusé), il n'en est pas de même pour d'autres indicateurs de santé, à la fois objectifs et plus subjectifs.

D'une part, le taux d'allocataires déclarant avoir eu un grave problème de santé dans la vie est nettement plus élevé chez les allocataires ayant refusé un emploi que chez les autres (30,9% *vs* 21,9%).

D'autre part, l'occurrence de maux relevant autant de la pathologie que du psychosomatique est plus fréquente chez les allocataires ayant refusé un emploi, comme l'indique le graphique n°5.

Graphique n°5 :
Occurrence de maux psychosomatiques (4ème vague)

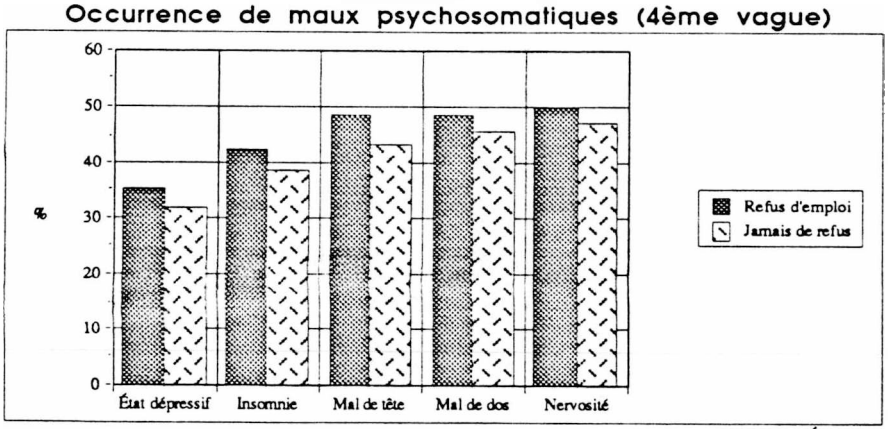

Source : panel RMI-CRÉDOC

8 La définition de taux de sortie s'aligne sur celle de la CNAF, à savoir non-perception continue pendant six mois.

Deux hypothèses peuvent rendre compte de ces résultats assez contradictoires : ou bien cette population est simultanément bien intégrée (niveau de formation, emploi, sociabilité, anticipation...) et fragilisée (état de santé...) ou bien, au sein des allocataires ayant refusé un emploi, se côtoient deux types d'allocataires distincts : un plutôt mieux loti et l'autre ayant des problèmes de santé importants. Cette seconde hypothèse est étayée par les résultats présentés dans le paragraphe suivant.

c) Un noyau d'allocataires "sinistrés de la santé"

Les quelques indicateurs de problèmes existant au sein de cette population qui nous apparaissait, de prime abord, plutôt privilégiée nous ont fait réfléchir sur des sous-populations spécifiques qui pouvaient avoir chacune des raisons de refuser un emploi qui leur était proposé. Le principal indicateur de la fragilité de la situation de ces allocataires concerne la santé. A au moins l'une des trois dernières vagues, 34 allocataires ne pouvaient "rien faire à cause de leur santé" et 53 des allocataires ayant refusé un emploi se déclaraient "très souvent malades, fatigués". Au total, 87 allocataires parmi les 210 (soit 41,7%) déclaraient un problème de santé important.

Ces 87 allocataires se distinguent des autres par un niveau de formation très bas, plus bas encore que celui des allocataires n'ayant jamais refusé d'emploi. Certes, ces 87 allocataires sont inscrits à l'ANPE et recherchent un emploi, mais il n'y ont que très rarement accès. Ainsi, seuls 18,9% d'entre eux ont eu un emploi en 1991 (*vs* 33,2% de l'ensemble des allocataires ayant refusé un emploi et 28,8% de ceux n'en ayant jamais refusé). Ces deux caractéristiques suffisent à isoler cette sous-population aux sein des refus d'emploi. On n'a pas affaire ici à des allocataires dont le refus d'emploi relève de l'attente d'une meilleure proposition. Il s'agit vraisemblablement d'une incapacité physique (liée à la santé et à l'âge) à accomplir certaines tâches.

D'ailleurs, un autre indice nous permet de voir que ces 87 allocataires ont un rapport à l'emploi différent : il s'agit du taux d'activité au noir et de petits boulots. Ce taux est légèrement supérieur chez les allocataires qui, au moins une fois, ont refusé un emploi. Mais, au sein de ceux-ci, il est beaucoup plus élevé pour les allocataires qui sont "non sinistrés de la santé".

Tableau n°8 :
Travail au noir au sein des refus d'emploi : comparaison "sinsitrés de la santé"/autres

Source : panel RMI-CRÉDOC

	"Sinistrés de la santé"	*Autre*
% travail au noir 1ère vague	5,7	12,8
% travail au noir 2ème vague	3,8	6,4
% travail au noir 3ème vague	5,1	9,4
% travail au noir 4ème vague	3,2	5,3

Le taux de travail au noir des allocataires qui ont refusé un emploi et qui ont un problème de santé est quasiment identique au taux mesuré dans la population totale du panel. Conséquemment, on s'aperçoit que le taux d'activité au noir est relativement élevé parmi les 123 allocataires qui ont refusé un emploi et qui n'ont aucun problème de santé.

Par ailleurs, il est des contingences qui peuvent peser et empêcher l'accès à l'emploi sans que le poste ou le salaire proposés soient en cause. On peut ranger au rang de ces contingences le problème de la garde des enfants. On recense alors 95 personnes (soit 45,4% des personnes ayant refusé un emploi) ayant un problème de santé important ou qui ont eu un problème de garde d'enfants.

Parmi les 210 allocataires ayant refusé un emploi :

41,7% ont un problème de santé important ;

45,4% ont un problème de santé important ou un problème lié à la garde d'enfants.

Dans près d'un cas sur deux, le refus d'emploi peut donc être imputé à un problème de santé ou à une impossibilité de faire garder des enfants en bas âge.

Si les résultats qui ont permis de rédiger ce chapitre sont issus de l'analyse quantitative des réponses des allocataires figurant dans le panel RMI-CRÉDOC, ceux du chapitre suivant sont issus d'entretiens qualitatifs menés auprès d'une population restreinte d'allocataires (un peu plus d'une cinquantaine de personnes ont été rencontrées en face-à-face). Ces allocataires n'ont évidemment pas été choisis au hasard : ils ont été sélectionnés parmi les 151 personnes qui, à la troisième ou quatrième vague, ont déclaré un refus d'emploi. Nous avons veillé à interroger des personnes des deux sexes, dans des types d'agglomération différents et de tous âges, afin d'avoir une image aussi proche que possible de la réalité des refus d'emploi telle qu'elle apparaissait dans les premiers résultats du panel RMI-CRÉDOC.

CHAPITRE 2

LE REFUS DU TRAVAIL DU POINT DE VUE DES ALLOCATAIRES

Lorsque leur est posée la question : "Est-il arrivé qu'on vous propose depuis que vous êtes au RMI un emploi que vous n'avez pas accepté, soit parce que c'était trop loin, soit parce que le travail, les horaires ou le salaire ne vous convenait pas ?", des allocataires ou des anciens allocataires, interrogés par questionnaire, le plus souvent à leur domicile, répondent de manière positive. Interrogées, quelques mois plus tard au cours d'un entretien, chez les mêmes personnes, les certitudes s'estompent et le refus d'emploi commenté et expliqué par l'intéressé perd de son évidence. Il ne s'agit plus toujours d'un vrai refus d'un vrai emploi. L'enquête qualitative vient, de ce point de vue, largement pondérer les résultats obtenus lors de la passation du questionnaire. En revanche, les motifs des refus d'emploi ne diffèrent pas de manière structurelle selon les deux approches. Si un groupe d'allocataires ou d'anciens allocataires à pu refuser un emploi ou un stage dans l'espoir qu'une opportunité plus satisfaisante surviendrait, les autres allocataires, plus nombreux, ont refusé des emplois en raison de leur impossibilité à concilier garde d'enfant et horaires de travail, état de santé et conditions de travail, horaires et moyens de transports à disposition. Le plus souvent, ces causes s'ajoutent les unes aux autres.

L'absence de conséquences du refus d'emploi sur la perception du RMI, la ténuité des liens entre les personnes et le service public de l'emploi, l'intervention plutôt faible des travailleurs sociaux témoignent de l'absence de forme particulière de contrôle social mais révèle également l'isolement institutionnel dans lequel se sont retrouvés ces allocataires .

21 LES OCCASIONS MANQUÉES, LES EMPLOIS REFUSÉS

Le recueil d'informations par entretien diffère profondément de l'usage du questionnaire. Ce constat, souvent réalisé, se vérifie une fois de plus avec la double interrogation des allocataires du RMI. Lors de la passation du questionnaire des trois dernières vagues, les allocataires n'hésitent pas à répondre de manière affirmative à une question portant sur des refus d'emploi dans les six mois qui ont précédé l'enquête. Or, dans une situation d'entretien où il leur a été expressément indiqué que le contenu de l'interview porterait sur les refus d'emploi, les personnes interrogées commencent par nuancer la brutalité de leur affirmation initiale. Certes, il y a bien eu des propositions d'emploi refusés par les allocataires mais le vrai refus d'un vrai emploi n'est pas aussi fréquent que pouvaient le laisser croire les réponses aux questions des enquêteurs, lors des trois vagues du panel.

Sur les 53 personnes interrogées par le CRÉDOC au cours d'un entretien, 23 commencent par affirmer n'avoir jamais refusé un emploi. Devant le rappel formulé par l'enquêteur de leurs réponses aux interrogations précédentes, les allocataires sont amenés à nuancer cette dénégation. Dix allocataires indiquent alors avoir refusé non pas un emploi mais un stage. Ces stages étaient proposés en nombre identique par l'ANPE et par des travailleurs sociaux. Les raisons de ces refus recouvrent les motifs de l'ensemble des refus d'emploi. Pour ces allocataires, le stage n'est pas condamné par avance car il ne procure pas un travail. Le refus obéit à une autre logique. Monsieur T, à Saint-Malo s'est vu proposer un stage d'informatique par son Agence locale pour l'Emploi. Outre le fait que l'intéressé n'avait jamais été confronté à l'informatique, le stage se déroulait à 20 kms de son domicile. Il ne possédait pas de véhicule et les transports en commun ne lui permettaient pas d'accéder facilement au lieu du stage. De plus ce stage, d'une durée de 6 mois, était rémunéré 2800 francs net par mois. De cette somme, le futur stagiaire devait défalquer un montant de 1000 francs correspondant à ses déplacements et aux frais de cantine. Il lui restait alors 1800 francs, soit un montant inférieur à ce qu'il percevait en tant qu'allocataire du RMI. Cette situation se reproduit à l'identique pour la plupart des refus de stages.

Treize autres personnes indiquent également, dès le début de l'entretien, ne pas avoir refusé d'emploi mais changent d'avis au cours du déroulement de la conversation. Il ne faut pas voir dans ce renversement d'attitude le fruit d'une pression de l'enquêteur - les entretiens ont été conduits de manière très peu directive -, ni une preuve de la versatilité des allocataires mais plutôt la marque d'une proposition d'emploi vécue par l'allocataire comme particulièrement floue et peu consistante. La situation de M. VG, à Rennes, illustre bien ce cas de figure. Ce dernier, crépier de profession, essaie de travailler à son compte en qualité d'auteur-compositeur. Dans le cadre des activités d'insertion-formation mises en place par les travailleurs sociaux et dans le cadre d'un contrat d'insertion, M. VG obtient de faire un stage de restauration rapide-créperie. Au cours de ce stage, d'une durée de trois mois, il rencontre différents employeurs et exerce quelques jours chez eux. Ces périodes brèves auraient pu se conclure par un contrat de travail. Il n'en a rien été car la première fois, le travail proposé était dans le sud de la France, la seconde fois, les méthodes de travail ne lui convenaient pas, à la troisième fois, l'employeur le faisait travailler 12 heures par jour à une cadence estimée trop forte par l'intéressé. Or, dans les trois cas, M. VG ne parle pas de refus d'emploi, les opportunités ne se concrétisent pas, les occasions sont manquées. L'ajustement entre l'offre de travail et la demande ne se fait pas. Le refus d'emploi pour la personne n'est pas vécu comme délibéré, il est le produit d'une absence de concordance entre deux souhaits. Dans un autre cas, l'allocataire, à la suite d'un bilan diagnostic, devait faire une formation de moniteur d'auto-école. L'Agence pour l'Emploi l'oriente vers une stage dont il

découvre dès les premiers jours que l'objectif est de former des chauffeurs de poids-lourds. Le décalage entre l'offre et la demande peut s'opérer dans le temps. Mme EN de Strasbourg cherchait un emploi, elle effectue quelques missions d'intérim puis obtient le RMI. Pendant cette période de RMI, à la naissance de son quatrième enfant, elle décide d'abandonner toute recherche d'emploi. Quelques mois àprès cette décision, une proposition, peu intéressante financièrement pour elle, lui est faite. Elle ne donne pas suite. Or cette décision n'est plus expliquée par la personne en terme de refus d'emploi mais bien comme une proposition auquelle elle ne peut plus donner de suite en raison de sa nouvelle situation.

Un troisième groupe, comprenant une dizaine d'allocataires se situe dès le départ de l'entretien non pas dans la dénégation mais plutôt dans l'atténuation. Un refus à bien eu lieu, mais ce n'était pas le refus d'un véritable emploi. Parfois, il s'agissait d'un stage, parfois d'un emploi dont la durée était trop limitée dans le temps, parfois il ne s'agissait que d'une simple opportunité. Mme TA est actuellement allocataire du RMI dans une petite ville à la périphérie de Thionville. Voici quelques mois, elle a reçu du centre communal d'action sociale de cette ville une proposition de travail. Il s'agissait d'exercer la fonction de femme de ménage dans un établissement scolaire. Le contrat de travail était de 6 mois renouvelable. Le montant du salaire correspondait au niveau minimum légal et les horaires de travail se situaient en dehors des heures de classes. Mme TA s'est présentée en retard au rendez-vous fixé et n'a pu rencontrer la personne responsable du service. Elle n'a pas cherché à reprendre contact. A cette époque, son père venait de décéder et elle même devait se faire opérer d'un genou. L'intéressée évoque alors le climat dépressif dans lequel elle se trouvait. De nouveau, cette situation n'est pas décrite par la personne comme un refus d'emploi, mais plutôt comme une occasion manquée. Toutes ces occasions manquées, celle présentée ici, mais toutes les autres ne sont jamais décrites sur le mode du drame ou de la colère. Parfois un peu de dépit ou de regret apparaît dans le discours des personnes, mais, le plus souvent, il semble que cette occasion de travail manquée ne soit pas vécue sur un mode négatif par la personne.

Enfin, parmi les 53 personnes rencontrées, sept affirment, dès le début de l'entretien, avoir refusé délibérément un emploi. Mais là encore, si trois d'entre elles justifient ce refus par un salaire trop peu élevé eu égard à la charge de travail, les autres personnes expliquent ce refus par un décalage entre leurs compétences et la nature du travail qui leur était proposé. Le cas de M. DE est exemplaire de ce point de vue. M. DE est un ancien chauffeur livreur. Il a refusé plusieurs fois des emplois proposés par l'ANPE. Il s'agisssait, pour la première de ces propositions de livrer des colis, mais l'intéressé ne voulait pas faire de livraison en dehors du secteur proche de son domicile ayant de forts problèmes

de repérage dans l'espace. Par ailleurs, l'horaire de travail était de 20 heures hebdomadaires et cela paraissait insuffisant à M. DE. La seconde proposition consistait à conduire des véhicules poids lourds. Or Mr DE, qui possède ce permis, fait état d'une restriction de conduite de ces véhicule au delà d'un rayon de 50 kms autour de son domicile. Un troisième emploi lui a été proposé. Il s'agisssait de remplacer un pompiste qui s'était fait agresser pendant son travail. M. DE, âgé de 53 ans ne se sent pas capable d'assumer ce type de risques. Une nouvelle fois, il a donc refusé la proposition qui lui était faite.

Ainsi, seules trois personnes sur les 53 interrogées revendiquent explicitement le refus d'emploi comme un choix délibéré, ce choix peut être lié au refus du travail proposé ou au montant du salaire offert. A l'exception de ces trois personnes pour qui le refus d'emploi est fortement verbalisé et explicité dans ces termes, pour la très grande majorité des autres allocataires interrogés le refus n'apparaît pas comme un acte positif mais plutôt la résultante de deux faibles déterminations : celle de l'employeur et celle de l'allocataire. Avant d'aller plus loin dans cette hypothèse, il faut analyser la nature des emplois refusés et la structure des raisons de ces refus.

2.2 LA MOTIVATION DES REFUS D'EMPLOI

Si la nature des emplois refusés ne peut expliquer le refus exprimé par les allocataires, tout au moins lorsqu'il s'agit d'emploi et non de stage, les conditions de travail et les rémunérations proposées constituent des caractéristiques dissuasives. L'examen des réponses des personnes interrogées montre que quatre critères déterminent les refus et les choix des allocataires.

2.2.1 Refus et nature de l'emploi

Si le stage peut-être une propédeutique à la remise au travail ou la possibilité de cheminer vers une insertion professionnelle réussie, il n'est jamais vécu comme cela par les allocataires interrogés dans cette étude. Les allocataires font se rejoindre dans une même inutilité les stages à caractère occupationnel et les stages qui devraient permettre d'accéder au marché du travail. Ainsi, Mme JA de Saint-Malo fait actuellement un stage d'adaptation proposé par un Centre communal d'action sociale. A raison de deux journées par semaine, l'intéressée participe à des séances de couture, de cuisine, de planing familial et visite des entreprises. Elle sait que ce stage ne lui permettra pas de trouver un emploi. Auparavant, elle avait fait un stage de couture dans le cadre du contrat d'allocataire RMI, ses relations avec les autres stagiaires ont été

mauvaises et à la fin de ce stage elle a refusé de pousuivre un second stage de même nature. Mais elle n'est pas certaine que ce second stage lui aurait permis d'accéder à un travail.

Quelques allocataires affirment systématiquement refuser toute proposition de stage, sachant que celle-ci ne leur sera d'aucune utilité ; ils justifient ce constat par leur expérience antérieure des stages dans le cadre du RMI. Sur les dix stages refusés par les allocataires, on note les contenus suivants : restauration, couture, remise à niveau, espaces verts et jardinage, nettoyage industriel, comptabilité et informatique. Pour trois stages refusés, les allocataires déclarent ignorer le contenu du stage.

A l'exception des stages d'informatique et de comptabilité, refusés par les allocataires en raison de leur trop faible niveau scolaire, les personnes interrogées décrivent les stages comme une opportunité pour des employeurs d'utiliser une main d'oeuvre à bon marché. Cette dernière remarque est particulièrement forte pour les stages de jardinage ou d'entretiens proposés par des collectivités locales.

Les emplois refusés, et non plus les stages, sont dans leur quasi totalité des emplois à faible qualification. Pour près d'un emploi sur cinq, la proposition s'apparente à une activité d'entretien de locaux. Il peut s'agir d'effectuer un remplacement dans une société de nettoyage, d'être employé par une collectivité locale dans le cadre du service d'entretien des écoles, ou plus simplement de faire des heures de ménage chez des particuliers ou dans des entreprises. Le travail est décrit le plus souvent comme très peu qualifié, le maniement du balai et de la serpillère étant la seule compétence requise par les employeurs. Ce groupe d'emplois est surtout proposé à des femmes. De manière symétrique, on trouve un groupe d'emplois proposés à des hommes et relevant du jardinage et des travaux d'entretiens extérieurs. Si la dénomination de l'emploi peut parfois faire illusion, le contenu du travail tel qu'il est décrit par les allocataires ne laisse aucun doute sur la nature des compétences requises. Même si l'emploi est dénommé ouvrier d'entretien des extérieurs ou des espaces verts, voire jardinier des collectivités locales et même paysagiste, le travail proposé reste un travail purement d'exécution qui ne requiert pas de qualification précise.

Parmi les autres emplois refusés par des femmes, on remarque la présence de quatre emplois à caractère para-médical puisqu'il s'agit de tenir des postes d'aide-soignantes dans les institutions qui accueillent des malades ou des personnes âgées. Trois personnes auraient pu trouver un

emploi dans le secteur de la restauration rapide dont deux en qualité de serveur. La couture aurait pu procurer trois emplois dont un en fabrication et deux en magasin. Ajoutons pour terminer cet inventaire que trois emplois de chauffeurs-livreurs ont été refusés, quatre autres emplois l'ont été dans le bâtiment et cinq dans la petite mécanique.

Bien que notre échantillon privilégie plutôt les villes au détriment du milieu rural, il est fidèle en cela à la répartition nationale des allocataires du RMI, les emplois proposés relèvent davantage des collectivités locales, des petites structures sanitaires ou sociales, des petites et moyennes entreprises que des grandes entreprises. Les refus à des emplois proposés par de grandes entreprises n'existent pas dans cette population.

L'emploi n'est que rarement remis en cause pour son absence d'intérêt par les allocataires. Le fait qu'il s'agisse d'un emploi peu qualifié ne constitue pas un problème tant les personnes interrogées ne pensent pas pouvoir bénéficier d'un autre type d'emploi en raison de leur propre qualification. Ce n'est donc pas dans la qualification trop basse ni dans l'absence d'intérêt du travail lui-même qu'il faut trouver les raisons du refus mais bien dans les conditions générales d'embauche qui sont faites aux allocataires.

2.2.2 Refus d'emploi et conditions d'embauche

Mme SU réside dans le Pas-de-Calais et, à l'occasion d'un passage à l'Agence Locale pour l'Emploi, elle note une annonce proposant un remplacement dans un société de nettoyage de bureaux. Intéressée, elle prend contact avec l'entreprise. Il s'agissait en fait d'effectuer un remplacement de quelques mois, la durée de travail journalière était de une heure et il fallait que son mari la conduise en voiture à 25 kms de son domicile. Mme SU a refusé cet emploi. Les raisons de ce refus d'emploi se retrouvent fréquemment dans les entretiens.

Il faut d'abord remarquer que le refus ne porte pas sur un emploi définitif mais bien sur un contrat à durée déterminée dont le terme est nettement identifié par le retour du titulaire du poste. Ce cas se reproduit à cinq reprises parmi les personnes interrogées. Le seconde raison du refus réside parfois dans la durée insuffisante du travail proposé. Dans le cas de Mme SU, il s'agit d'un travail d'une durée de cinq heures hebdomadaires. Pour une autre personne, la durée sera de deux heures journalières. Enfin la distance entre le lieu du travail et l'habitation

constitue une troisième raison énoncée par une personne interrogée sur cinq. Il est rare qu'une seule raison soit à l'origine du refus d'emploi.

La question du salaire ne constitue pas un handicap déterminant. En raison de leur qualification, les personnes interrogées n'espèrent pas bénéficier d'un niveau très élevé de salaire. En revanche, elles comparent systématiquement les surcoûts entraînés par le travail en matière de garde d'enfants ou de transports avec le niveau de leurs ressources actuelles. Le résultat de cette comparaison ne les incite que rarement à répondre favorablement à la proposition. Ainsi M. TO refuse un stage d'informatique qui lui était proposé par les services de l'ANPE. Le stage se déroulait à 20 kms de son domicile. Le stage était rémunéré 2800 francs par mois pour une durée de 6 mois. Il devait prélever 1000 francs pas mois pour les frais de cantine. Il ne lui restait que 1800 francs par mois pour subvenir aux besoins familiaux. Par ailleurs, le stage ne l'intéressait guère et les horaires des transports en commun ne coïncidaient pas bien avec les horaires du stage. M. TO refuse cette proposition. Une personne sur cinq se trouve dans cette situation où le transport constitue l'obstacle primordial pour trouver un travail.

2.2.3 Les critères d'acceptation d'un emploi

La santé, la situation familiale, la normalité du travail et son intérêt, enfin, constituent les principaux critères d'acceptabilité d'un travail pour les personnes interrogées.

Pour près d'une personne interrogée sur trois, l'âge et la santé obèrent toute possibilité réelle de travail. Il ne s'agit pas d'une mesure objective de l'un ou de l'autre de ces aspects de la vie des allocataires mais bien de l'âge et de la morbidité ressentis par les intéressés. Si l'état de santé n'est pas décrit comme limitant totalement toute possibilité de travail, dans ce cas, les allocataires ne chercheraient pas à travailler mais s'orienteraient vers une reconnaissance de leur état d'invalidité, en revanche, l'état de santé vient freiner tout travail qui exige quelques efforts physiques.

M. RC est un ancien cascadeur qui regrette que l'ANPE ne lui propose que des emplois d'homme valide alors qu'il se sent profondément marqué par un état de santé déficient. Il a ainsi refusé un emploi stable de chauffeur pour aller chercher la presse, chaque nuit, dans une ville qui se situait à une centaine de kilomètres de son domicile. La rémunération nette mensuelle était de 6000 francs. En dépit

de son intérêt pour cette proposition, M. RC estime que les souffrances qu'il ressent régulièrement à la tête l'empêchent de conduire de nuit.

A Rennes, Mme QU est âgée de 42 ans. Par relations, elle trouve dans une association un emploi qui consistait à faire des ménages dans une tour. Le travail, rémunéré au SMIC était à mi-temps. Or Mme QU, après un bref essai, a dû renoncer à cette activité qui lui semblait trop fatigante eut égard à ses problèmes cardiaques.

Ces exemples pourraient être multipliés. Pour parler de leur état de santé, les personnes interrogées n'utilisent que très rarement le vocabulaire de la nosographie médicale mais évoquent fréquemment une symptomatologie que l'on pourrait classer sous la rubrique générale d'états morbides et mal définis.

Proche de ce premier critère en ce sens qu'il est lié à la personne, le critère familial constitue parfois un obstacle à la recherche et à l'obtention d'un travail. Cette situation concerne surtout quelques jeunes mères de famille. C'est le cas, par exemple, de Mme MI, résidente dans le département du Nord, qui a bénéficié du RMI depuis le début de l'année 1989. Elle a successivement refusé trois stages qui lui étaient proposés par son Agence locale pour l'Emploi quand elle était enceinte de 3 à 7 mois. Le premier était un stage de comptabilité qui nécessitait trois heures de transports en commun chaque jour. Ce stage était rémunéré 2300 francs pas mois et l'intéressée n'était pas certaine de trouver un emploi à la fin de cette période de stage. Les deux autres stages qui lui ont été proposés se déroulaient dans des conditions similaires. Là encore, et cet exemple le montre bien, la seule contrainte familiale ne suffit pas à expliquer le refus du stage. Le refus résulte de la juxtaposition de la contrainte familiale, d'un temps de transport jugé trop long, d'une rémunération sensiblement peu différente du montant du RMI et d'une absence de perspective d'emploi. Le cas de Mme DU est très semblable. Cette personne est veuve avec deux jeunes enfants à charge. Elle a refusé une fois une proposition d'emploi qui lui était faite par une assistante sociale. Il s'agissait de faire des heures de ménages, deux à trois fois par semaine durant deux heures, dans la ville voisine. La rémunération nette était inférieure au minimum légal et de plus les horaires des transports en commun ne coïncidaient pas avec les horaires de travail. Mme DU aurait accepté un travail à mi-temps dans ces conditions, elle aurait alors laissé ses enfants à la cantine de l'école.

Le troisième critère est construit par les allocataires autour de l'idée de normalité du travail, il est davantage développé par les hommes entre 28 et 42 ans et il concerne environ un quart de la population enquêtée. La normalité du travail peut s'exprimer de manière différente. Il s'agit d'abord d'une normalité du salaire. Les personnes interrogées affirment refuser tout travail dont la rémunération est inférieure au montant du SMIC. La durée de l'emploi constitue la seconde dimension de ce critère. Ces allocataires privilégient l'emploi à plein temps et de longue durée. Il ne s'agit pas pour eux de refuser des contrats à durée déterminée mais des emplois de courte durée de l'ordre de la semaine ou du mois. La légalité de l'emploi constitue la troisième dimension du critère de normalité. Le rejet du travail au noir, le respect des prescriptions en matière de travail, qu'il s'agisse des horaires ou de la réglementation du travail, par exemple en matière de transport routier, sont les aspects qui reviennent fréquemment dans ce thème.

Un dernier critère apparaît, de façon encore plus restreinte, pour trois personnes appartenant à ce groupe des hommes de 28 à 42 ans, il porte sur l'intérêt du contenu du travail. La valorisation du travail en extérieur, la possibilité de réaliser un projet personnel, l'ambiance au travail sont les trois idées mises en avant par ces allocataires. Il faut remarquer que ce thème est complètement absent des discours des autres personnes interrogées.

2.2.4 Le recul face au travail, attentes et contournements

Face à l'emploi, les allocataires interrogés marquent un recul. L'image du demandeur d'emploi dynamique, prêt à exercer n'importe quel emploi dans n'importe quelles conditions ne peut s'appliquer à la population rencontrée dans cette enquête. L'ensemble des comportements de ces allocataires face au travail nous semble pouvoir être caractérisé de deux manières nettement différentes.

Un premier groupe qui équivaut sensiblement à une petite moitié de la population enquêtée refuse des emplois ou des propositions de stage qu'elle ne peut accepter pour des raisons de santé ou pour des charges familiales. Le fait que ces emplois ne présentent pas des caractéristiques particulièrement attractives du point de vue des horaires, du salaire ou de la localisation ne fait que rendre crédible aux yeux des allocataires eux-mêmes l'hypothèse de leur non investissement dans une

activité professionnelle. Il s'agit là de la mise en place par les allocataires d'un mécanisme d'externalisation au terme duquel ils ne situent pas l'origine du refus d'emploi dans leur propre comportement mais bien comme le résultat de contraintes externes inacceptables. Sur la base d'une difficulté personnelle, ils vont maintenir la fiction obligée d'une recherche d'emploi, quitte à ne pas se saisir des rares propositions qui leur seront faites. Il est intéressant de noter que ces allocataires ne se vivent pas dans une situation totale de retrait du marché du travail. Ils affirment continuer à rechercher des activités professionnelles. Ces allocataires décrivent un comportement stratégique lorsqu'ils effectuent le calcul des avantages et des inconvénients d'une mise au travail. Toutefois, il semble bien que ce comportement stratégique ne soit qu'une manière de mettre en forme, voire de masquer, une rationalité d'une autre nature qui tient à la reconnaissance intime de leur impossibilité d'accéder maintenant à un travail. Le comportement apparemment stratégique permet en fait à ces allocataires de mettre en oeuvre un contournement de l'obligation morale d'obtention d'un travail.

Le second comportement qui est adopté par une forte moitié de la population enquêtée peut s'exprimer en terme d'attente. Ces allocataires refusent des stages ou des emplois parce qu'ils ne leur conviennent pas pour des raisons de conditions d'embauche ou de travail. En utilisant une métaphore, on pourrait dire qu'ils utilisent la stratégie du héron du fabuliste. Si le premier emploi ou le premier stage ne convient pas, il est probable qu'une seconde proposition sera meilleure et pourra dès lors être acceptée pour peu qu'elle satisfasse aux critères énoncés plus haut. Les contraintes familiales, les difficultés de transport ou les horaires de travail sont bien perçues par les intéressées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des contraintes qu'il faut tenter de réduire. La perception du RMI permet d'attendre une opportunité plus satisfaisante. Pour ces allocataires, la recherche d'emploi est une activité qui prend du temps et mobilise de l'énergie. Le peu d'intérêt pour les stages ne résulte pas d'un désintérêt pour la formation mais bien du constat de l'inefficacité de cette stratégie pour trouver un emploi. Il faut noter que ces allocataires, plus fréquemment que les autres, affirment mobiliser leur réseau personnel pour trouver un emploi, consulter les annonces dans les journaux locaux.

2.3 LES CONSÉQUENCES DU REFUS D'EMPLOI

En dehors du maintien dans leur situation antérieure, le refus d'emploi ou de stage ne semble pas avoir de conséquences pour les personnes interrogées. Qu'on l'approuve au nom de la liberté individuelle ou qu'on le déplore au nom de l'efficacité des politiques sociales, la prise en charge institutionnelle de ces allocataires semble d'une très grande ténuité. A une absence d'intervention des acteurs sociaux ou économiques correspond ainsi un comportement plutôt de repli des allocataires. De ce double mouvement résulte probablement cet ajustement faible entre l'offre d'emploi et la demande, ajustement faible qui ne permet pas que s'opère pour les personnes interrogées une dynamique de réinsertion professionnelle alors que l'insertion sociale des personnes n'est pas nécessairement remise en cause.

2.3.1 L'absence d'interventions institutionnelles

Le refus d'emploi ne conduit pas à la sanction formelle. Aucune des personnes rencontrées lors des entretiens n'a mentionné avoir fait l'objet d'une quelconque sanction[9]. Cela est vrai autant des quelques personnes bénéficiant d'un contrat dans le cadre du RMI que des autres. On peut penser que la succession de propositions n'aboutissant pas à un emploi entraîne une réduction, voire un arrêt des propositions, si cela est probable dans le cas d'une ou deux personnes, rien ne permet de généraliser cette idée.

En deça de la sanction, aucun des allocataires interrogés ne mentionne l'existence d'une quelconque forme de contrôle. Non pas au sens fort de ce terme mais simplement à titre de vérification. Les allocataires semblent parfois surpris que l'idée même d'un contrôle puisse être évoquée. Une fois la proposition formulée, il semble bien qu'elle ne soit plus suivie par la personne ou l'institution qui en est à l'origine.

Cette faiblesse du suivi de la proposition correspond assez bien à la faiblesse des incitations faites aux allocataires. Dans le cas de Mme TA

9 Ainsi, parmi les 1013 allocataires interrogés dans le panel RMI-CRÉDOC, seuls deux disent que le RMI leur a été suspendu car ils avaient refusé un emploi qu'on leur proposait. Six déclarent avoir été menacés de suspension pour la même raison. Au total, moins d'un allocataire sur cent est concerné par une suspension ou une menace de suspension de versement de l'allocation.

évoqué précédemment, après que cette personne n'ait pas répondu à la proposition qui émanait du Centre communal d'action sociale, aucun travailleur social ne l'a rencontrée afin d'évoquer avec elle les raisons de ce refus d'emploi. Il est probable qu'une légère incitation aurait permis a cette personne de s'engager dans ce travail. Il semble qu'elle même regrette que personne n'ait placé quelques contraintes sur son chemin.

Cette absence d'incitations est autant marquée dans le secteur social que dans le secteur économique. Il est en effet étonnant que les personnes interrogées, au RMI depuis plusieurs mois, voire depuis l'année 1989, n'affirment pas avoir refusé un nombre d'emploi supérieur à deux ou trois. La pression économique pour l'accès ou le retour à l'emploi est aussi faible que la pression sociale.

2.3.2 L'opportunité insaisissable

A cette faiblesse de l'intervention sociale correspond une faible activité des personnes interrogées dans leurs démarches de recherche d'emploi. Nous avons indiqué plus avant qu'un groupe non négligeable de la population enquêtée pouvait accepter une proposition d'emploi sans estimer qu'elle était en situation de retravailler. Dans le cas des personnes qui attendent un emploi, il est difficile d'affirmer que leur recherche soit particulièrement active. S'ils attendent une opportunité d'emploi, ils sont plutôt dans une certaine passivité. Leurs moyens de saisir cette opportunité s'avèrent bien faibles.

A l'occasion des différentes études sur le RMI, le concept d'inemployabilité a été parfois évoqué et critiqué en ce qu'il renvoyait à une détermination des personnes en négligeant la situation du marché de l'emploi. Nous voyons mieux avec cet échantillon d'allocataires comment l'inemployabilité se construit dans une relative interactivité entre la personne et son milieu. Un allocataire cherche un emploi. Peu formé, sortant d'une période de chômage, il estime que sa valeur sur le marché du travail est faible et est prêt à accepter une rémunération faible. Les rares propositions d'emploi qui lui sont faites lui conviendraient quant au salaire mais présentent des contraintes en matière de transport, de garde d'enfant et d'horaire. Il va donc attendre qu'une proposition identique lui soit faite mais réduisant ces contraintes. L'attente peut être longue et la proposition suivante n'être guère plus encourageante. L'absence d'incitations sociales ou de sanction après son refus d'emploi lui permet de penser que le non travail peut devenir la norme. Alors l'allocataire commence à mûrir l'idée qu'il peut essayer de convertir cette

situation dans un autre registre, par exemple, celui de l'invalidité. Il peut aussi vivre objectivement cette situation sur un mode pathologique. L'état de santé sera alors le motif avancé pour le prochain refus d'emploi. Le constat d'inemployabilité pourra être posé. Ce scenario d'un ajustement par le bas entre une offre très faible et une demande ténue nous semble correspondre au modèle le plus fréquemment décrit par les allocataires rencontrés au cours de cette étude.

CONCLUSION

DU REFUS DU TRAVAIL A L'INAPPÉTENCE A L'EMPLOI

Cette étude trouve son origine dans un constat et dans un doute. Le constat est celui qui a été fait aux troisième et quatrième vagues d'interrogations des allocataires du RMI figurant dans le panel suivi par le CRÉDOC. Près d'un allocataire sur dix déclarait alors avoir refusé un emploi. Le pourcentage est élévé, il devient encore plus fort si l'on considère les réponses des allocataires à l'ensemble des vagues. On recense alors, selon cette dernière méthode, 210 personnes sur les 1013 personnes interrogées à la quatrième vague déclarant avoir refusé un emploi à un moment ou à un autre. Deux observations viennent éclairer ce constat. D'abord, il est rare que les refus d'emploi se répètent dans le temps pour une même personne. Ainsi, lors de l'interrogation de la quatrième vague, il n'est arrivé qu'une seule fois qu'un allocataire déclare plus de trois refus dans l'année. Ensuite, les personnes ayant déclaré avoir refusé un emploi semblent avoir un niveau de formation un peu plus élevé et entretenir un rapport plus actif à l'emploi. Par ailleurs, en terme de sociabilité et d'anticipation, ces allocataires se situent à un niveau de potentiel plutôt élevé. Une première conclusion s'imposait de ce constat. Les allocataires qui ont refusé un emploi ne relèvent pas des catégories de l'assistance mais ils ne trouvent pas la possibilité d'exprimer leur potentialité sur le marché du travail. Mobilisables, les occasions de mobilisation leur font défaut[10].

Le doute était à double sens. C'était d'abord le doute inhérent à toute mesure de politique sociale. Doute récurrrent depuis l'origine des politiques sociales qui conduit à s'interroger sur le bon usage de l'argent remis. Appliqué au RMI ce doute s'exprimait essentiellement en terme de risque de désincitation au travail. Toutefois, les travaux engagés sur le thème de la désincitation relativisent fortement ce concept dans une période où la conjoncture économique se caractérise par un chômage massif[11]. La seconde dimension du doute exprimé au lancement de cette étude portait sur la réalité d'une situation plutôt satisfaisante décrite par les allocataires.

Au terme de cette étude complémentaire, l'hypothèse du caractère mobilisable des allocataires se trouve confirmée. Ils continuent avec une intensité plus ou moins forte, à affirmer leur intérêt pour un travail et ne semblent pas, globalement, se reconvertir dans le travail au noir ou dans les tâches domestiques. Paradoxalement, le refus d'un emploi témoigne d'une

10 Cette interprétation a été retenue par la Commission Nationale d'Evaluation dans son rapport final, voir " RMI, le pari de l'insertion", t2, p 533

11 Voir sur ce point le rapport du séminaire "protection sociale et RMI" réalisé par Marie-Annick BARTHE, Bernard GAZIER, Frédérique LEPRINCE, Henry NOGUES, IPSE, ronéoté, Décembre 1991.

certaine proximité au monde du travail. A titre de contre exemple, figure parmi les allocataires du panel un groupe de personnes de moins de 40 ans, sans problème de santé particulier et dont la recherche d'emploi est purement théorique. Ces allocataires, peu nombreux, ils ne représentent que 5% de la population interrogée n'ont pas refusé d'emploi, mais il semble bien qu'ils n'en cherchent pas. Il est probable qu'une partie de ces allocataires confrontés à une offre d'emploi plus conséquente trouverait l'opportunité d'une insertion professionnelle.

Cette affirmation globale doit être nuancée. Face au travail, tous les allocataires interrogés, s'ils décrivent parfois des comportements similaires, n'ont pas la même attitude. On peut considérer que les allocataires se différentient en deux groupes numériquement équivalents. Un premier groupe rassemble des allocataires qui adoptent une stratégie d'attente. Ils espèrent obtenir un emploi qui minimise les contraintes liées aux conditions de travail. Les premiers emplois qui leur ont été proposés par l'ANPE ou les travailleurs sociaux, voire éventuellement ceux qu'ils ont trouvés par leurs propres relations ne correspondaient pas à leurs attentes, ils les ont refusés. Dans un second groupe, se retrouvent des personnes qui tout en déclarant rechercher un emploi indiquent également que leur état de santé, d'abord, et leurs conditions de vie familiale, ensuite, ne leur permettent pas de supporter des contraintes trop importantes en matière de conditions de travail.

Ainsi, bien que n'ayant pas rompu tout lien avec le travail, les allocataires interrogés ne montrent qu'une appétence limitée pour une reprise immédiate d'une activité professionnelle. Une conclusion devrait alors s'imposer qui ferait du contrôle plus strict la réponse à cette absence d'investissement dans le champ professionnel. Allant plus avant encore, il serait sans doute envisageable de passer du contrôle à la sanction. Cette démarche qui pourrait être satisfaisante au nom de l'équité risque cependant de n'être guère opératoire en raison de l'environnement économique dans lequel se retrouvent ces allocataires interrogés. Si quelques allocataires ont pu refuser deux ou trois emplois successivement, la grande majorité n'a refusé qu'un seul emploi. La densité des propositions de travail reste très faible. Par ailleurs, les emplois proposés se caractérisent, non seulement par un niveau faible de rémunération, et ce point n'est que rarement mis en cause par les allocataires, mais par une réelle fragmentation dans le temps et dans l'espace. Quelques heures de ménage, par ci ou par là, le plus souvent dans le cadre d'un remplacement, ne constituent pas pour les allocataires l'amorce d'un emploi. Or ce sont bien des travaux de cette nature que les allocataires refusent. A l'absence de dynamisme, réelle ou supposée, des allocataires, correspond bien une véritable atonie du marché du

travail. Si l'on ajoute à cette atonie la faiblesse des incitations personnalisées émanant du service public de l'emploi ou des différences instances de suivi des allocataires du RMI, le manque d'appétence pour l'emploi des allocataires se double, de manière métaphorique s'entend, d'un manque d'appétence du marché du travail pour ces allocataires.

ANNEXES

Profil des 53 allocataires rencontrés

INDIVIDU N° 0089

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Études primaires sans CEP ou arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginaux
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 0102

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
30 à 34 ans
Français
CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 1 à 4000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 0143

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : intégré
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le manque de formation
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 0169

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
40 à 44 ans
Française
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : intégré
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 0283

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
30 à 34 ans
Français
Jamais allé à l'école
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : totalement isolé
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassé
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 0326

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
30 à 34 ans
Française
CEp, niveau 3ème, début de formation professionnelle
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Pas inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 0447

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
50 à 54 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : intégrée
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 0472

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
45 à 49 ans
Autre nationalité
Jamais allée à l'école
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : aïeule familiale
Anticipation : avenir dévalorisé

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
A signé un contrat d'insertion
Pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 0494

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
30 à 34 ans
Autre nationalité
Jamais allé à l'école
Très souvent malade, fatiguée
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir un emploi

Sociabilité : populaire isolée
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : assistée lourde
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi en 91 car les horaires ne convenaient pas
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : la santé
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 0592

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
60 à 64 ans
Autre nationalité
Jamais allé à l'école
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : totalement isolé
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : marginaux
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salarié
Pas inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 0605

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
45 à 49 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps à cause famille, santé

Sociabilité : totalement isolé
Anticipation : sorti du dispositif

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : veut être reconnu comme invalide

INDIVIDU N° 0615

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
45 à 49 ans
Autre nationalité
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : stage, bilan
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 0627

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
25 à 29 ans
Française
CAP, BEP, équivalent
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : populaire familiale
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 0665

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
55 à 59 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : veut être reconnu comme invalide

INDIVIDU N° 1405

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
Moins de 25 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : intégré
Anticipation : avenir dévalorisé

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : plus de 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 1429

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
Moins de 25 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : intégré
Anticipation : avenir dévalorisé

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : plus de 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 1455

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
40 à 49 ans
Français
CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle
En bonne santé
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : intégré
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : moins bonne

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassé
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le logement

INDIVIDU N° 1461

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
50 à 59 ans
Français
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : ménage sociabilisé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91 car c'était trop loin
A refusé un emploi au cours de 91 car les horaires ne convenaient pas
Actuellement salarié
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : n'en sait rien, tout est trop compliqué

INDIVIDU N° 1462

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
40 à 44 ans
Français
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car c'était trop loin
Salaire d'acceptabilité : 5001 à 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le logement

INDIVIDU N° 1464

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
40 à 44 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps cause famille, santé

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
N'a pas signé de contrat d'insertion
Pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 1 à 4000 F
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : la santé
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 1475

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
30 à 34 ans
Française
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 0F
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le manque de formation
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 1640

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
45 à 49 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : aïeule familiale
Anticipation : sortie du dispositif

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

Emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 1662

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
40 à 44 ans
Française
CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire isolée
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 1686

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
40 à 44 ans
Français
Études primaires sans CEP ou arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salarié
Pas inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : non réponse

INDIVIDU N° 1710

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
35 à 39 ans
Française
CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle
En bonne santé
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps, cause famille, santé

Sociabilité : intégrée
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : médical
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
A refusé plus. fois un emploi au cours de 91 car les horaires ne convenaient pas
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le salaire ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : les problèmes avec la famille et les gosses

INDIVIDU N° 1817

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
40 à 44 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
Très souvent malade, fatigué
Parcours professionnel : travail cessé il y longtemps cause famille, santé

Sociabilité : totalement isolé
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car c'était trop loin
Actuellement salarié
Pas inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 1821

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
45 à 49 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Très souvent malade, fatiguée
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps cause famille, santé

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : la santé
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 1822

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
25 à 29 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : totalement isolée
Anticipation : ignorante de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : assistée lourde
N'a pas signé de contrat d'insertion
Pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 1874

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car c'était trop loin
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : n'en sait rien, tout est trop compliqué
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2016

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
30 à 34 ans
Autre nationalité
Enseignement supérieur
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : totalement isolée
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : non réponse

INDIVIDU N° 2026

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
35 à 39 ans
Français
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Très souvent malade, fatigué
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : aïeul familial
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : assisté lourd
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2048

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
55 à 59 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps cause famille, santé

Sociabilité : totalement isolée
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 2067

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
55 à 59 ans
Française
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps cause famille, santé

Sociabilité : aïeule familiale
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : stage, bilan
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : le travail
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 2084

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : intégré
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : recherche d'emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salarié
N'est pas inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassé
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2170

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : médical
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le salaire ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2171

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Santé : aucune des phrases ne convient
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : stage, bilan
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé une fois un emploi au cours de 91 car les horaires ne convenaient pas
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : n'en a aucune idée

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2172

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
30 à 34 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2188

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
40 à 44 ans
Française
CAP, BEP, équivalent
Très souvent malade, fatiguée
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps cause famille, santé

Sociabilité : populaire isolée
Anticipation : sortie du dispositif

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 2192

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
25 à 29 ans
Française
Enseignement supérieur
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : intégrée
Anticipation : sortie du dispositif

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
Sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
A refusé un emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : les problèmes administratifs

INDIVIDU N° 2216

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
25 à 29 ans
Française
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : intégrée
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Actuellement salariée
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : les problèmes administratifs
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2234

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
40 à 44 ans
Française
CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle
Santé : aucune des phrases ne convient
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : totalement isolée
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassée
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2237

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage souvent

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sorti du dispositif

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
A signé un contrat d'insertion
Sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2242

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
50 à 54 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
En bonne santé
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : ménage replié
Anticipation : ignorant de l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 5001 à 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : pas de changement

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2264

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : ménage sociabilisé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
N'est pas inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le logement
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2283

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
45 à 49 ans
Français
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : travail toujours

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : emploi
A signé un contrat d'insertion
Sorti du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2310

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : ménage sociabilisé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
A signé un contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

A eu un emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : de 5001 à 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2620

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
35 à 39 ans
Autre nationalité
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps à cause famille, santé

Sociabilité : intégré
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
A refusé une fois un emploi au cours de 91 car c'était trop loin
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
A refusé une fois un emploi au cours de 91 car les horaires ne convenaient pas
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le salaire ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : de 5001 à 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : moins bonne

Divers

Situation financière actuelle : ça va
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2834

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
30 à 34 ans
Autre nationalité
Jamais allé à l'école
Très souvent malade, fatiguée
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir un emploi

Sociabilité : populaire isolée
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : assistée lourde
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi en 91 car les horaires ne convenaient pas
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Pas inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : la santé
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

INDIVIDU N° 2841

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
50 à 54 ans
Autre nationalité
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Ne peut rien faire à cause de sa santé
Parcours professionnel : travail stable pendant longtemps puis chômage

Sociabilité : aïeule familiale
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : non réponse
Inscrite à l'ANPE
Pas de démarche de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : moins bonne

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : la santé

INDIVIDU N° 2897

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
30 à 34 ans
Français
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
Très souvent malade, fatigué
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps à cause famille, santé

Sociabilité : populaire familial
Anticipation : sortie rapide anticipée

Le RMI

Usage des dispositifs : logement
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé plusieurs fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : de 4001 à 5000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : il faut faire des dettes pour y arriver
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 2902

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
40 à 44 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : travail cessé il y a longtemps à cause famille, santé

Sociabilité : populaire isolé
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : médical
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : plus de 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassé
Difficulté à résoudre : le manque de formation
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 3020

Caractéristiques socio-démographiques

Homme
25 à 29 ans
Français
CAP, BEP, équivalent
Ça lui arrive d'être malade, comme tout le monde
Parcours professionnel : n'a jamais pu avoir d'emploi

Sociabilité : intégré
Anticipation : meilleur avenir à difficultés

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sorti du RMI

L'emploi

Pas d'emploi au cours de 91
A refusé une fois un emploi au cours de 91 car le travail ne convenait pas
Salaire d'acceptabilité : plus de 6000 F
Inscrit à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : se sent complètement dépassé
Difficulté à résoudre : le manque de formation
Difficulté à résoudre : le travail

INDIVIDU N° 3205

Caractéristiques socio-démographiques

Femme
35 à 39 ans
Française
Études primaires sans CEP, arrêt avant la 3ème
En bonne santé
Parcours professionnel : chômage quelquefois

Sociabilité : totalement isolée
Anticipation : refuse de penser à l'avenir

Le RMI

Usage des dispositifs : marginal
N'a pas signé de contrat d'insertion
N'est pas sortie du RMI

L'emploi

N'a pas eu d'emploi au cours de 91
Pas de refus d'emploi au cours de 91
Salaire d'acceptabilité : 4001 à 5000 F
Pas inscrite à l'ANPE
Des démarches de recherche d'emploi depuis six mois
Situation professionnelle à six mois : meilleure

Divers

Situation financière actuelle : c'est juste, il faut faire attention
Difficulté à résoudre : le manque de formation
Difficulté à résoudre : un peu plus d'argent et se débrouille

-7 JUIL. 1992